

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil quinze, le
24.09.2015

JEUDI 1er OCTOBRE 2015 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
05.10.2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Secrétaire de séance
C.DEBARD

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.
BURBANT.

Mmes BAY. BOIGEOL BERAUD. CHAMBON. DEBARD. FALCO. FELIX.
JOUSSE. MALLARD. PASSAS, TRULLARD.
M.M. CARRET. CHARRIN. EGIDIO. GILLET. JOLY. OUDEYER. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :

Mme JAGER ayant donné procuration à Mr MARTINET.
Mr LAGRANGE ayant donné procuration à Mme BOIGEOL.
Mr LUIZET ayant donné procuration à Mr.CHARRIN.
Mme AULAS ayant donné procuration à MR JOLY

Madame Chrystel DEBARD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec un dossier complémentaire relatif au schéma de mutualisation.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 15/41

OBJET : PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de modifier le tableau des effectifs suite à la création d'une sixième classe et à la volonté d'un agent de modifier son temps de travail.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer un emploi d'A.T.S.E.M Principal de 2^{ème} classe à temps incomplet de 28.58 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2015 et un emploi d'A.T.S.E.M 2^{ème} classe à temps incomplet à compter du 1^{er} septembre 2015,
 - DECIDENT de supprimer un emploi d'A.T.S.E.M 1^{ère} classe.

 - DECIDENT de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.
-

DOSSIER 15/42

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget primitif communal a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2015. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications à cette prévision afin d'ajuster le budget d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	0,00
			Sous-total	0,00
			TOTAL	0,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
21	2135 BAT 2015	01	Installations Générales	20 000,00
21	2182 AMT 2015	01	Véhicule de Transport	- 20 000,00
			Sous-total	00,00
			TOTAL	00,00

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

APPROUVENT ces modifications budgétaires.

DOSSIER 15/43

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES : ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

DOSSIER 15/44

OBJET : CONVENTION POUR LE PORTAGE FINANCIER DE LA CASERNE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention à passer avec les Communes concernées par la réalisation de la nouvelle caserne intercommunale de pompiers. Il convient donc de signer cette convention afin de permettre à la Commune d'assurer le portage financier de cette opération, la Commune se faisant par la suite rembourser par les autres Communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTENT de procéder au portage financier de l'opération de réalisation de la caserne intercommunale de pompiers telle que décrite dans la présente convention.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette convention.

DOSSIER 15/45

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES CEDRES AU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise à disposition de la salle des Cèdres au profit du Trésor Public tous les jours de semaine entre 12h00 et 14h00 de façon gracieuse. Il convient donc de passer une convention avec le Trésor Public afin d'en définir les modalités pratiques et financières de cette opération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVENT la mise à disposition gratuite de la salle des Cèdres entre 12h00 et 14h00 en semaine au profit du Trésor Public.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette convention définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.

DOSSIER 15/46

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait que :

- Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :
 - de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
 - soit une baisse cumulée de plus de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.
- Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.
- En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).
- Le Maire rappelle que la Commune de Chazay d'Azergues est collectivités de proximité et est, par la diversité de ses interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :
 - Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble» ;
 - Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. Les Collectivités locales représentent en effet plus de 71% de l'investissement public et en cette période d'atonie de l'économie, réduire encore cet investissement public de qui dépend un secteur primordial qui est le secteur des Bâtiments et Travaux Public est un non-sens économique et financier.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

- En outre, Monsieur le Maire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités qui selon eux sont causes des déficits actuels, alors que les collectivités locales votent leur budget en équilibre, sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que Monsieur le Maire demande que la Commune de Chazay d'Azergues soutienne les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de soutenir la Motion de l'Association des Maires de France pour :
 - Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
 - Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
 - Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

DOSSIER 15/47
RAPPORT SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport de mutualisation des services de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Cette obligation issue de la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action territoriale constituera un enjeu important pour les prochaines années avec le renforcement des compétences de la Communauté de Communes.

Le projet de la Communauté de Communes est le suivant :

- Mise à disposition de personnels par les Communes pour l'exercice des compétences Communautaires Voirie, Petite Enfance, Entretien des installations sportives
- Mise à disposition gratuites de salles Communautaires au profit des Communes (Domaine des Communes).

Pour l'année 2015 un service commun est mis en place pour l'instruction des documents liés au droit des sols et une réflexion est en cours pour la mutualisation des polices municipales et en matière de système d'information et de gestion.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVENT le schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

INFORMATION

Monsieur le Maire donne diverses informations sur les puits de captage du SIEVA

Monsieur Yves CHALANDON fait le point sur la mise en place de Tableaux Blancs Interactifs dans les écoles.

Madame Pascale BAY fait le point sur les prochaines manifestations culturelles.

La séance est levée à 21h45.